L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 20 AOUT 1888. 61ème Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 20 AOUT 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

Une semaine, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Une année	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Les expéditions militaires dans l'Inde anglaise.

Le gouvernement de l'Inde anglaise n'a pas moins, à cette heure, de trois expéditions militaires en perspective. Aux deux extrémités de la péninsule sur les confins de l'Afghanistan et ceux de la Birmanie, il y a du sang anglais versé à venger. Un détachement de troupes de police et de soldats indigènes, commandés par un colonel et un capitaine, a, il y a un mois passé, été surpris par une bande de montagnards, dans la vallée d'Ayror, et a laissé sur le terrain une partie de son effectif, y compris ses deux chefs. L'agression a eu lieu dans le massif des Montagnes-Noires, qui rayonnent sur le Pundjah, poussant leurs contreforts du Cachemire à la frontière scientifique de l'Inde du côté de l'Afghanistan. Ce pays a, de tout temps, donné fort à faire à l'autorité anglaise ; les parties élevées, inaccessibles aux voyageurs, abritent nombre de tribus pillardes, qui poussent d'incessantes incursions dans le pays plat et agricole. La vallée d'Ayror, théâtre du récent méfait, est précisément le point d'où la répression est le moins malaisée contre les maraudeurs ; aussi le gouvernement a-t-il décidé que des agents assistés d'une force de police spéciale. A diverses reprises, a été discutée la nécessité de la réunion de ce territoire au domaine immédiat de la Grande Bretagne, tant au point de vue stratégique qu'en raison des avanies qu'il offrirait pour l'établissement d'une station d'été pour les Européens. Le dernier incident a rappelé l'attention sur ce point. On s'est aussi souvenu que les Montagnes-Noires ont jadis été le centre d'action des Sydhis, intimement liés à tous les mouvements de la Jeune musulmie, et, par suite, forme un vrai foyer d'agitation. Il s'agit donc, en outre de la réparation d'une injure à l'honneur des armes, d'une œuvre de pacification et de consolidation de l'autorité britannique dans l'Indoustan sera confiée à une expédition préparée pour l'automne avec un effectif prévu de 10,000 hommes.

Simultanément, il doit être procédé à une semblable opération, à l'autre extrémité de la grande chaîne frontière de l'Hindoustan. Un officier anglais et son ordonnance ont été récemment assassinés dans les monts Chittayong, après quoi les agresseurs se sont retirés sur le territoire indépendant, s'assurant les villages sur leur passage, enjoignant aux commerçants de fermer leurs échoppes et aux habitants de s'enfuir. Cet attentat, comme celui d'Ayror, a éveillé le souvenir de longues et pénibles difficultés que les tribus indigènes de cette contrée ont suscitées au gouvernement de Dudh, et qui a décidé sans doute une action radicale pour purifier cette région voisine de la Birmanie, celle-là même où les Daouts poussent, il y a quelques mois, une assez imprévisible incursion.

Enfin, la situation pendante, depuis plusieurs années, de Khiva prend décidément un caractère aigu. La retraite des troupes anglaises après l'évacuation du royaume vassal, a paru un acte de faiblesse aux Tchetcaines, qui s'apprêtent à un retour offensif, encouragés, eux—au contraire du mouvement semblable—par un oracle prophétique qui leur a promis le succès. Ils ont proclamé les défilés de Jalep et Pemberatoge, qui passent la route directement de leur pays à l'Inde, et s'y figurent en être les maîtres incontestés. Il y a sur ce barrage de neige de fer, un excès anglais, qui se trouve à une expédition qui paraît destinée à franchir la frontière pour produire son effet.

La bonne volonté du gouvernement chinois, qui, à titre de curiosité du Thibet, a été invité à envoyer des délégués pour respecter les droits et les allées de l'Angleterre, semble devenir de plus en plus douteuse à l'égard de cette dernière. Les commissaires, partis, il y a trois mois passés, de la frontière chinoise, n'ont pas encore dépassé le premier village par cette attente passive, le général Lama a été jusqu'à soudoyer à son suite tant qu'il avait trois fois battu les Anglais et sollicitait son appui pour compléter sa victoire, à quoi il lui a été malheureusement répondu que ces succès lui devaient l'inébranlable confiance dans les qualités de ses troupes pour se passer de toute aide.

L'indifférence, affectée ou réelle, de la Chine en cette circonstance, place les Anglais dans une alternative très embarrassante, à en juger par le langage de leurs journaux, encourage par l'impunité les Thibétains à renouveler leurs entreprises et vient troubler le pavillon anglais, ou mais par un cœur de leur pays, au risque de mécontenter la Chine, en contrant toutes les chances d'une campagne dans un pays inconnu et contre un ennemi inobservé à distance, mais qui, chez lui, pourrait opposer une résistance imprévue.

Le sergent-major lit le rapport au colonel :

"Huit jours de prison aux sapeurs Durand et Boutron parce qu'ils *ont lui* un gendarme qui passait."

Le sergent oublie l'apostrophe et fait une liaison avec le *t*.

Le colonel :

—Comment ont lui ? Et huit jours de prison seulement !

—Avec une H, mon colonel, avec une H ! rectifie le sergent.

Le colonel :

—Vous me flanquerez un mois de clou à l'homme de service qui a laissé sortir ces sapeurs avec cette hache !

Un père, qui n'a qu'un fils, dont il est loin d'avoir à se louer, disait, hier :

—Ah ! je voudrais avoir douze enfants !

Et comme on s'étonnait d'un pareil langage dans sa bouche :

—Parce que j'en trouverais peut être un d'à peu près possible, dans le tas !

Notez le fait

De temps en temps, un monsieur meurt de faim dans une mansarde, sur une botte, ou à l'hospital.

Les journaux enregistrent son décès :

—L'illustre un tel vient de mourir de misère.

Et le public se dit :

—C'est singulier que ce bel esprit soit mort de faim. On lisait partout que c'était un des grands hommes du siècle. On voyait sa photographie à tout coin de rue. Il y avait des milliers d'imbéciles qui cuvaient sa renommée. Comment ne gagnait-il pas sa vie ?

Il n'y a qu'une chose à répondre :—Nous avons trop de grands hommes.

Où voulez-vous que Paris les mette ? Qu'est-ce qui veut en acheter ?

Un bon métier, ce serait de dire aux passants :

—A deux sous le tas, les grands hommes !

Entre commerçants :

—Quant à Mlle Paquita..... c'est une de mes mauvaises clientes ; non seulement elle est bête comme une oie, mais je n'ai jamais pu voir un sou d'elle.

—Mais, mon cher, si c'est une oie, nous aurions pu, au moins, tirer une plume d'aile.

Entre gommeux.

—J'en suis amoureux fou, mon cher.

—Mêle-toi. On la dit très dangereuse, et puis je ne la trouve pas jolie, moi.

—Non, mais si "piquante !"

—Raison de plus pour ne pas t'y frotter !

LOUISIANE.

L'*Echo*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 17 août :

On se plaint, parmi nous, de la rareté de l'argent. Nous ne nions pas le fait, mais il faut en chercher la véritable cause. Si l'on consulte le rapport que nous avons publié, le mois dernier, on verra qu'une grande quantité de terres publiques ont été achetées soit à l'Etat, soit au gouvernement général. L'année passée, il y a eu plus de mille entrées faites rien qu'au gouvernement général, dans notre paroisse. Tout l'argent dont on pouvait disposer était absorbé par des acquisitions de terres et sortait de la circulation.

Heureusement, nous attendons une forte immigration, cet hiver ; ces étrangers apporteront avec eux de l'argent qui pourra rester dans la circulation ; nous n'éprouverons plus la pénurie de numéraire qui a entravé tant de transactions depuis quelque temps.

—Nous publions le rapport du comité d'agriculture de Big Woods Union, qui donne des chiffres fort intéressants sur le nombre d'acres mis en culture dans ce territoire, et sur la moyenne de leur rendement :

Mais, 222 acres ; rendement moyen 15 barils ; total 3330 barils—Patates douces, 68 acres ; rendement moyen 20 barils ; total 2040 barils—pois, 10 acres, rendement moyen 200 boisseaux, total, 200 boisseaux ; pois semés à la volée au milieu des cannes, 125 acres donnant par acre une valeur de $2.50 au fourrage, total $312.50, rendement moyen, 30 barils, total 2040 barils—pommes de terre, 6 acres, rendement moyen 20 barils, total 120 barils—riz, 78 acres, rendement moyen 8 barils, total 624 barils—cannes 10 acres, rendement moyen 250 gallons, total 2500 gallons.

Par suite des pluies excessives, on n'a pas pu travailler la terre aussi bien qu'on la désirait. Les pluies elles-mêmes ont occasionné un dommage direct—tout cela a contribué à diminuer le rendement.

Nous demandons instamment aux membres de notre Union de faire autant de fourrage qu'il leur sera possible pour l'hiver, et de multiplier le plus qu'ils le pourront leurs cultures pour pouvoir combler le déficit qui peut se trouver dans les céréales et les grains.

Il est nécessaire aussi que nous fassions plus de cannes, afin d'arriver, sous ce rapport, à une complète indépendance. On aurait tort de prétendre que le sol est trop pauvre pour réussir dans cette culture. Il nous est toujours possible de récolter assez de cannes pour notre consommation sur une très petite quantité d'acres. S'il le faut, nous pouvons, à très peu de frais, engraisser ces quelques acres.

Signé : Comité

Ces renseignements sur une petite région prouvent combien jusqu'ici sont très intéressants.

L'Entreprise, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 16 août

Les récoltes dans notre localité ne peuvent être meilleures qu'elles ne le sont ; seulement, il y a 15 jours de retard. Aussi, tous les jours on remarque une amélioration. Au point de vue de la sécheresse aussi bien que de la pluie, nous avons été servis à souhait, de telle sorte que, de toute façon, nous n'avons qu'à nous féliciter de l'année.

Ainsi nous ne sommes encore qu'à la mi-août, et nos planteurs s'apprêtent déjà à récolter leurs cannes. Cela prouve deux choses : 1. que le rendement sera abondant ; 2. que la toclaison se fera de bonne heure.

—De St-Martinville, on nous écrit que les récoltes sont bonnes et que l'on a déjà commencé la cueillette du coton. Jusqu'ici, l'on a échappé à l'invasion du ver du coton et les planteurs sont encouragés.

La *Sentinelle*, Rayne, paroisse Acadie, du 18 août

La nouvelle récolte de riz est faite ; elle n'est pas aussi belle que nous l'avions espéré.

—Ou a appris, dans nos champs de coton, quelques chenilles, mais, jusqu'ici, il n'y a pas de dégât appréciable. On croit, généralement, qu'elles ne paraîtront pas en assez grand nombre pour endommager la récolte. La perspective est donc belle, et nos fermiers sont dans la jubilation.

—Nous avons sous les yeux un état détaillé des opérations de notre moulin à riz, de Rayne ; on y trouve la preuve d'abord que l'on y fait un gain assez considérable sur les expéditions qui ne se font plus sur le riz brut, mais sur le riz écalé ce que le producteur y gagne la somme assez ronde de $21 19 sur 160 sacs. Etant donné un baril de riz brut du poids de 162 livres et donnant 100 livres de riz écalé, il y a, en nettoyant le grain sur place, une épargne de 62 livres sur le fret, soit une différence de 13 cents et 1/2 par baril, ce qui fait sur un lot de 100 barils une économie de $13 50.

Il faut ajouter à cela que notre moulin rend 8 sacs de son sur 100 sacs de riz brut travaillé. Or, c'est là une excellente nourriture pour le bétail et les chevaux. Il devra, d'ailleurs, un bon placement sur le marché, si l'on ne veut pas se conserver pour la consommation des animaux.

Il y a donc tout à gagner pour le planteur à faire nettoyer son riz sur place, d'autant plus que le moulin de notre localité s'engage à ne tenir aucun compte de toutes les combinaisons de "trusts" que font ou méditent de faire les propriétaires des moulins de la ville.

Chiffres en mains, l'état que nous avons sous les yeux prouve que sur 100 sacs, il y a un profit net de $21 19 à faire, supposons une récolte de 500 ou de 1000 sacs, le gain devient considérable.

Extrait du carnet d'un vieux professeur de rhétorique :

"La langue française est la plus propre à exprimer proprement des malpropretés."

Madame est au train de s'habiller.

—Gertrude, où est ma tournure ?

—C'est M. Edouard qui l'a emportée.

—Mon petit garçon ?

—Oui, madame, pour sa leçon d'escrime ; il s'en sert comme d'un masque.

Madame Rapiçard tourmente son boucher.

Elle a demandé une côtelette dans le gigot, on la lui a coupée ; mais elle la refuse, ne la trouvant pas assez grosse pour le prix.

—Bon, fait le garçon, je vois ce qu'il faudrait à madame ; ce n'est pas une côtelette dans le gigot, mais un gigot dans la côtelette !

Le garde champêtre pince un jeune maraudeur en train d'abattre des poires à coups de pierres. Impossible de nier, il a les poches pleines de fruits.

—Ah ! je t'y prends, maraudeur ! gronne-t-il ; qu'est-ce que tu fais là ?

—Moi, rien, m'sieu ; j'essaie de remettre sur l'arbre une poire qui est tombée.

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, émises contre des pertes d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
J. H. OULESBY.....Vice-Président
JAS. R. RICE.....Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. M. Oulesby,
U. Marmont,	W. R. Lyman,
L. J. Bates,	Charles H. Deison,
Landes Debary,	S. C. Gwaltney,
R. F. W. Beckman,	Charles Newman
Joseph Kahn,	M. Gillis,
Jessse T. Redd,	Chas. R. Rice,
	D. R. Calder.

Voyez nos agences dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et Arkansas.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 130.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que le comité des allocations de la Chambre a fait un rapport défavorable au bill No 104, parce que la situation financière de l'Etat ne justifierait pas ladite allocation,—

Attendu que l'allocation visée par le bill No 104 serait très utile à l'Etat de la Louisiane, et très avantageuse à la principale industrie de cet Etat,—

Il est résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, avec le concours du Sénat, que nos sénateurs et représentants au Congrès des Etats-Unis sont requis de faire tous leurs efforts pour obtenir une allocation de $100,000 pour l'établissement d'une école de l'industrie sucrière dans cet Etat et pour des achats d'appareils destinés aux expériences appliquées à la canne, au sorgho et à la betterave. Sur cette somme, $50,000 seraient mis pour faire des expériences avec l'appareil de diffusion continu de Perret. Nos représentants et sénateurs sont également requis de n'épargner aucun effort pour faire voter par le Congrès un bill ordonnant l'entrée en franchise aux Etats-Unis des machines destinées aux expériences ci-dessus.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 131.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que des milliers d'acres des meilleures terres de l'Etat de la Louisiane ne sont pas employés à la culture sur le bayou Bourbeaux, le bayou Paul et le bayou LaButte, dans la paroisse Iberville, Louisiane,

Attendu que ces centaines de milliers d'acres de terre ne sont pas cultivés à cause des bois morts, des herbages étouffants et d'autres obstacles qui en empêchent le drainage, ce qui prive les classes ouvrières blanches et de couleur, de la faculté de se procurer des gages se chiffrant par des milliers de dollars, qu'ils toucheraient certainement si le territoire dont il s'agit était propre à la culture ;

Résolu par la Chambre des Représentants de la Louisiane, avec le concours du Sénat, que nos sénateurs et représentants au Congrès des Etats-Unis sont requis de faire tous leurs efforts pour obtenir une allocation de $100,000 pour l'établissement d'une école de l'industrie sucrière dans cet Etat et pour des achats d'appareils destinés aux expériences appliquées à la canne, au sorgho et à la betterave. Sur cette somme, $50,000 seraient mis pour faire des expériences avec l'appareil de diffusion continu de Perret. Nos représentants et sénateurs sont également requis de n'épargner aucun effort pour faire voter par le Congrès un bill ordonnant l'entrée en franchise aux Etats-Unis des machines destinées aux expériences ci-dessus.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 132.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Résolu par la Chambre des Représentants de la Louisiane, avec le concours du Sénat, que nos sénateurs et représentants au Congrès sont requis de faire tous leurs efforts pour faire réduire dans le bill des ports et rivières l'allocation de $2,500 pour l'amélioration de la rivière Bogue Fallia, à partir du Old Landing, près Covington, dans la paroisse St. Tammany, jusqu'à ce qu'aussi l'allocation de $10,000 pour la rivière Calcasieu.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 133.]
LOI

Pour pourvoir à un moyen sommaire de forcer les corporations de remplir certaines obligations qu'elles ont contractées vis-à-vis des corporations municipales, et pour pourvoir aux voies et moyens à employer dans ce but.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que dans tous les cas où une corporation a déjà pris l'obligation, ou prendra plus tard l'obligation, vis-à-vis de quelque paroisse ou d'une corporation municipale de cet Etat, de paver, niveler, réparer et reconstruire une rue, un chemin, un pont, une levée, un canal ou un chemin de traverse, ou d'en prendre soin, et qu'il manque ou néglige de remplir cette obligation, il sera loisible à ladite paroisse ou corporation municipale ou à un fonctionnaire relevant de ladite corporation, ou à cinq contribuables quelconques, de forcer par un writ de mandamus la corporation ci-dessus de remplir les obligations de son contrat. Ce writ de mandamus sera returnable dans les cinq jours, et jugé de préférence à tout autre affaire, sans jury, pendant les vacances, sauf qu'à l'époque des sessions de la cour, et, en cas d'appel sera jugé de préférence à la Cour d'Appel.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que dans le cas où une corporation manquera ou négligera d'obéir implicitement à un jugement rendu contre elle, dans les cas prévus ci-dessus, dans les délais fixés (ils le seront par la cour selon le temps pendant lequel le travail peut raisonnablement se faire), il sera du devoir de la cour, sur une motion contradictoire et après preuves fournies dans la même affaire, d'émettre un writ de distringas contre ladite compagnie, et d'ordonner au shérif de faire le travail requis et d'appliquer le revenu et la propriété de ladite compagnie au paiement des dépenses encourues pour l'exécution du jugement de la cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi et partie de loi contraire aux dispositions de la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Jos GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

—Comment faut-il s'y prendre pour faire aboyer un chat ?

Ressources-vous, lecteur, je ne vous ferai pas languir jusqu'au prochain numéro pour la réponse que vous dans toute son étonnante simplicité :

—On place devant lui une tasse de lait et il la boit.

FEUILLETON.

[Il arrive souvent à beaucoup de nos lecteurs qui laissent s'accumuler plusieurs chapitres de feuilleton, pour les lire à la fois, d'en égarer quelques-uns. Pour leur être agréables, nous reproduisons maintenant, dans cette édition spéciale du lundi, tout ce qui a paru pendant la semaine du roman en cours de publication.]

Pauvre Petiote

Par Paul d'Aigremont.

DEUXIEME PARTIE.

La famille de Lycese.

—Suite—

—A condition de ne point vous en noyer, dit-il.

Elle se récria, mais aussitôt une pensée pénible obscurcit sa prunelle de velours. René n'avait-il point confié à son fils les soupçons du duc de Lycese ?

Ce fut plus rapide que l'éclair.

—Nou, Olivier était trop jeune à la mort de son père, pour avoir été son confident, et puis d'ailleurs la délicatesse de René n'était-elle pas le plus sûr garant qu'il n'eût jamais parlé ?

—Je veux vous présenter mes filles, dit-elle avec son doux sourire revenu, j'en suis très fière.

Donnez moi votre bras, nous partirons à leur recherche ; vous allez voir comme elles sont belles toutes les deux, ma Bérengère surtout.

Aussitôt une ombre blanche, frêle et gracieuse, apparut derrière le fauteuil de Germaine.

—Je suis là, maman, dit en même temps la voix timide de Bérengère.

—Tu es là, petite ? la duchesse, et tu ne le disais pas !.....

—Je n'ai pas osé !

Vous causiez ; ne me grondez pas !.....

Avec son doux regard d'azur où tremblaient presque des larmes, ses cheveux d'or couronnés d'églantines, ses épaules chastement voilées de tulle, elle était si belle qu'Olivier s'arrêta ébloui.

La duchesse vit l'impression que produisait sa fille sur le fils de celui dont le souvenir était resté si vivace et si cher à son cœur, et une sensation de bonheur s'empara d'elle.

—Votre cousine Bérengère de Lycese, mon neveu, dit-elle aussitôt, avec une espérance qui naissait et subitement remplissait son cœur de joie.

Puis, continuant, s'adressant à la jeune fille :

—Monsieur est le comte Olivier de Lignières, continua-t-elle, le fils de mon ami d'enfance, dont vous m'avez tant entendu parler, ta sœur et toi.

Sa voix, qui tremblait un peu, se remplit tout entière, à l'un comme à l'autre, et devint douce et suave comme une caresse.

Ils étaient seuls dans le petit boudoir, elle prit leurs mains.

—Ah ! chers enfants, continua-t-elle si vous pouviez aimer sainfement, pure-ment, éternellement, comme nous nous sommes aimés, votre père et moi !

Olivier, soyez pour mes filles ce que votre père a été pour moi, un ami, un guide, un conseil.

Le jour où je serai partie pour toujours, si je suis digne que Dieu laisse en moi la nature ces mêmes dévouements pour ceux de votre race, je serai heureuse !

Elle était très émue, sa voix si douce et si chaude d'ordinaire, des larmes tremblaient.

Olivier, profondément ému, enveloppait Bérengère d'un regard dans lequel se voyaient déjà les extases infinies de l'amour, mêlées à cet instinct de protection forte et sereine, profonde et dévouée, que l'homme donne à celle qui doit être sa femme.

Il lui semblait avoir toujours vu, toujours aimé cette enfant blonde et belle, dont le visage d'ange, naïf et exquis, avait hanté les rêves des plus purs de sa jeunesse.

Il était venu tout triomphant de sa timidité naturelle, pour obéir à la recommandation suprême de son père.

—Ma cousine Germaine, lui avait dit en effet, le comte de Lignières avant son dernier embarquement, est une amie d'enfance ; elle a toujours été très aimable vis-à-vis, comme vis-à-vis une mère. Elle a deux filles, elles seront riches et tu ne les pas ; mais je connais Germaine, la fortune ne compte pas pour elle. Devienne un jour la femme d'honneur, et si, par quelque hasard, ces filles peut être la femme, mon vœu le plus cher sera comblé.

Et voilà que, dès son arrivée, s'isolant du monde entier, au milieu de l'électricité fou de ce vaste magnifique, sous la lumière ruisselante des lustres, aux sons de cet orchestre merveilleux, la duchesse avait pris sa main et l'avait mise dans celle de cette Bérengère adorablement belle, dont la pureté de traits allaient droit au fond de son âme et lui prenaient son cœur.

Il lui semblait que, pareille à quelque prêtresse antique, sûgucle et sérénée, Germaine prononçait sur leurs mains enlacées des paroles mystérieuses, qui les mariait éternellement, Bérengère et lui.

La voix de la duchesse, qui s'était tue pendant quelques instants, l'arracha à son recueillement et à son extase.

—Allez, lui disait-elle, je vous confie Bérengère ; occupez-vous d'elle, comme si vous étiez son frère ; elle vous conduira vers Viviane, mon autre fille, et vous fera faire un tour de promenade.

Il releva les yeux, Mlle de Lycese, confuse, mais mille fois plus belle sous la nuance rose qui couvrait ses joues, avait ses prunelles d'azur fixées sur sa mère.

Il sembla au comte de Lignières qu'un sentiment de reconnaissance infinie était dans les yeux de la jeune fille, tandis que les traits si beaux de Germaine avaient une expression de confiance et de bonheur impossible à rendre.

—Mon père avait-il donc prévu l'avenir ? se demanda-t-il tout bas ; et cette adorable apparition mille fois plus belle que les anges du ciel ne serait-elle destinée ?

Sous la bénédiction du sourire maternel et attendri de Germaine, Bérengère mit sa petite main sur le bras d'Olivier.

—Venez, mon cousin, lui dit-elle ; je vais vous présenter à ma sœur Viviane ; elle sera comme moi, si heureuse de recevoir un membre de notre famille de la-bas !.....

Ils partirent à travers les groupes, brillement beaux, jeunes et sympathiques tous les deux, elle, gracieuse, frêle et blonde, dans sa blancheur marmoréenne, enlacée comme une liane à ce beau garçon brun, doux et fort, que chacun, émerveillé se retournait sur leur passage.

Seul, en les apercevant, le duc de Lycese fronça le sourcil, et parut éprouver une contrariété profonde..... Il se détourna d'eux, et comme la jeune fille ne l'avait point vu, leur promenade se continua longtemps.

Viviane, que l'attitude noire de la douleur n'avait pas encore touchée, et n'avait point rendue la pensive et mélancolique jeune femme que nos lecteurs ont vue au commencement de ce récit, Viviane ne manquait pas une danse, et était fort difficile à trouver.

Enfin, elle apparut au détour d'un salon, appuyée au bras de Manuel de Beaujeu.

Son teint avec son ton mat de créole éclairé par les reflets de sa robe rose, ses yeux plus brillants que des étoiles, ses lèvres humides, son fin visage recouvert de cette animation et de cet éclat particulier que met la danse sur les traits des femmes qui l'aiment comme l'aimait Viviane de Lycese ; tout cela donnait ce soir-là à la fille aînée de Germaine, une beauté saisissante et irrésistible.

Manuel lui parlait bas à l'oreille, et elle lui souriait de son côté avec une expression heureuse et ravie qui la rendait mille fois plus attrayante.

Bérengère parvint à la rejoindre.

Viviane, lui dit-elle, maman m'envoie vers toi, afin de te présenter notre cousin le comte de Lignières.

Les yeux de Viviane s'illuminèrent de joie.

—Le fils de René, dit-elle avec une émotion qui prouva au jeune homme à quel point le souvenir de son père était vivant dans la famille.

Soyez la bienvenu, mon cousin ! Comme maman a dû être heureuse de vous revoir !.....

La conversation continua un instant, pleine de cœur et d'effusion ; mais Orchestre ayant joué les préludes d'une valse, le marquis réclama ses droits, et Viviane s'enlaça suprême d'Olivier, lui faisant promettre de considérer la maison de Lycese comme la sienne et d'y revenir souvent, tous les jours même.

De nouveau, Bérengère et le jeune officier de marine étaient seuls.

—Voulez-vous me faire l'honneur de danser avec moi, ma cousine ? demanda Olivier à la jeune fille.

—J'ai refusé toute la soirée, dit-elle en souriant légèrement ; mais avec vous, je danserai volontiers, si cela vous fait plaisir. Cependant, je dois vous dire une chose ; je n'aime pas la danse, et si vous voulez causer des Antilles dans un petit coin que je connais et où nous ne serions point dérangés, cela me plairait bien davantage.

—Mais je ne demande pas mieux, s'écria Olivier. Causer avec vous de mon pays, en tête à tête et sans témoins indiscrets !..... Oh voulez-vous que je trouve une jolie pastelle.

Ils s'enfuirent comme deux amoureux, et Bérengère le conduisit au bout d'une terrasse encombrée de fleurs, sur laquelle quelques lanternes japonaises laissaient régner une lueur douce, voilée et délicieuse, dortant lorsqu'on sortait des salles du palais splendidement illuminées. Sous les baisers furtifs de la nuit, les arbustes du jardin embaumaient, les fleurs de la terrasse avaient des senteurs pénétrantes et exquises ; il montant du parc des fraîcheurs adorables, qui reposaient de l'atmosphère surchauffée du bal.

Olivier aperçut une manie qui traînait sur une console, il en enveloppa Bérengère avec des précautions infinies.

—L'air du soir est mortel dans nos pays-ci, dit-il, et votre père vous a confiée à moi !.....

Elle avait.

Maintenant, dit-elle pour secouer l'impression qui l'envahissait, parlez-moi de la Guadeloupe, de la ville des Palmiers où ma mère a passé sa jeunesse ; de ce cher pays qui est le sien, et que je voudrais tant connaître.

—Vous l'aimez donc ?

—Oh oui ! le récit de ses beautés, de son ciel bleu, de sa mer d'argent, de sa végétation sans pareille, de ses parfums, de ses oiseaux et de ses fleurs a bercé mon enfance, et je l'adore.....

Alors Olivier lui parla de toutes ces choses qu'ils aimaient tous les deux, elle, dans les connaître, lui en les regrettant.

Puis, quelle admirables soirées ces Tuileries ! Olivier était élevé par une grand'mère encore jeune, mais éperdument désespérée de la perte de sa fille, Bérengère n'était-elle pas dans les mêmes conditions avec Germaine, frappant tellement pareillement la perte de ses illusions et de son bonheur ?

Quand Olivier ramena la jeune fille auprès de sa mère, ils emportaient tous les deux au fond de leur cœur les germes d'une affection que la mort seule devait briser.

Pas un mot cependant n'avait été prononcé entre eux. Le comte de Lignières n'eût point osé, même par une allusion, tirer l'admiration ardente et profonde qui naissait en lui, Bérengère, dans sa naïve ignorance, prenait pour un sentiment très fraternel l'intérêt bizarre et poignant qu'il était emparé d'elle et lui prenait le cœur tout entier, pour ce coup-là qu'elle connaissait à peine quelques heures auparavant.

N'importe, ils s'aimaient ce leur vie était entrée, à l'un comme à l'autre, ne devait dater que de cette soirée passée dans le jardin.

CHAPITRE VI.

UNE ANTIPATHIE DE GERMAINE.

Le lendemain, au déjeuner qui réunissait la famille entière, Bérengère avait son attitude ordinaire, pensive et effarouchée surtout en présence du duc. Viviane, au contraire, était plus heureuse que jamais, gardant dans ses yeux de velours ce rayonnement cerclés de bonheur, comme le reflet des fêtes et des joies de la veille.

M. de Lycese la regardait avec adoration.

—Dans les journaux de Pétersbourg parlent de votre fête, dit-il tout bas, ses yeux plus brillants que des étoiles ; ses lèvres humides, son fin visage recouvert de cette animation et de cet éclat particulier que met la danse sur les traits des femmes qui l'aiment comme l'aimait Viviane de Lycese ; tout cela donnait ce soir-là à la fille aînée de Germaine, une beauté saisissante et irrésistible.

Manuel lui parlait bas à l'oreille, et elle lui souriait de son côté avec une expression heureuse et ravie qui la rendait mille fois plus attrayante.

Bérengère parvint à la rejoindre.

Viviane, lui dit-elle, maman m'envoie vers toi, afin de te présenter notre cousin le comte de Lignières.

Les yeux de Viviane s'illuminèrent de joie.

—Le fils de René, dit-elle avec une émotion qui prouva au jeune homme à quel point le souvenir de son père était vivant dans la famille.

Soyez la bienvenu, mon cousin ! Comme maman a dû être heureuse de vous revoir !.....

La conversation continua un instant, pleine de cœur et d'effusion ; mais Orchestre ayant joué les préludes d'une valse, le marquis réclama ses droits, et Viviane s'enlaça suprême d'Olivier, lui faisant promettre de considérer la maison de Lycese comme la sienne et d'y revenir souvent, tous les jours même.

Soyez-vous bien aise de voir votre fille aînée aimer votre secrétaire ?

Avant de répondre, le duc dondinait sa femme vers un divan de soie rose qui garnissait le fond de la pièce, et il la fit asseoir avec les mêmes égards qu'il eût eus pour une reine.

—J'aime mieux cela, lui dit-il, causons.

Vous paraissez oublier, Germaine, que mon secrétaire s'appelle le marquis de Beaujeu, qu'il appartient à l'une des premières familles de France ; sa situation dans la diplomatie, où il a déjà brillamment débuté sous mes ordres, lui promet un brillant avenir. Il est sans fortune, c'est certain ; mais je croyais, duchesse, que vous n'attachiez pas d'importance à ces choses-là.

Elle leva sur son mari ses grands yeux profonds et droits.

—C'est vrai, dit-elle, je n'ai pas changé. La fortune d'existe, à mon point de vue, que par rapport au bien qu'elle nous permet de faire. M. de Beaujeu est pauvre, Viviane est trop riche, il y a compensation. Mais c'est là un détail auquel je ne saurais m'arrêter.

Il y a, pour moi, dans cette union à laquelle vous paraissez avoir pensé, je le vois, un bonheur plus sérieux.

—Lequel ?

—Votre secrétaire ne m'est pas sympathique.

Le visage de M. de Lycese devint froid et rigide.

—Est-ce parce qu'il a toute mon affection duchesse ? demanda-t-il.

—Oh ! Monsieur le duc, dit-elle blessée, quelles idées vous faites vous donc de mon caractère et de ma manière de voir les choses ? Allez vous ainsi me méconnaître à ce point de me juger ?

Le regard de Godefroy se rasséréna tout à coup.

—Pardonnez-moi, dit-il, j'ai une nature soupçonneuse qui vous a fait du mal mais qui m'en a fait bien plus à moi-même, croyez-le.

Toujours devant ses yeux était le désir d'amener M. de Lycese à consentir au bonheur de Bérengère.

Le duc continua :

—Voulez vous me faire part de vos griefs contre M. de Beaujeu, duchesse ? Il n'a aucun tort vis-à-vis de vous, étant donné la confiance en vous, que je n'ai point contre eux.

Germaine se recueillit.

—Jamais, dit-elle enfin, fidèle que vous pouviez lui donner votre fille en mariage, M'était venue aussi n'ai-je point à formuler contre lui des faits précis. Mais sa physionomie n'est pas franche ; il est obséquieux et souple avec vous ; son regard, clair et dur comme un lame d'acier, est en même temps soumis et fuyant ; jamais il n'a regardé en face les gens avec lesquels il cause. Enfin, il passe pour avoir une passion affreuse.

—Laquelle ?

—Il joue.

—Non, il a joué jadis, et il a eu effet manqué sur la dame de pique et la dame de trèfle presque tout son patrimoine. Mais il s'est arrêté au bord de l'abîme. Il a vu vers que gouffre il se précipitait, et, avec une volonté des mieux trempées, il a su maîtriser cette passion là.

—On dit cependant que les joueurs ne se corrigent jamais.

—Ceux qui sont de la trempe de Manuel de Beaujeu font tout ce qu'ils veulent, duchesse. Car je n'ai jamais vu une énergie et une force pareilles à celles de mon secrétaire.

Quant à vos autres griefs contre lui, voulez-vous me permettre de les réfuter également ?

—Dites.

—J'étais le meilleur ami du marquis Pierre de Beaujeu, le père de Manuel, vous le savez. Beaucoup plus âgé que lui, quelque peu mon aîné, il avait été mon guide. Sa jeune femme et lui, dès mes débuts à Paris, m'avaient rendu de ces services d'affection et de soins qui ne s'oublient point.

J'ai voulu être pour leur fils ce qu'ils avaient été pour moi, m'en blâmez-vous ?

—Je ne non ! continua.

—Manuel, dès que son père fut décédé, est devenu mon secrétaire.